



FCA-25-CL-MQ CL-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification relative au contrôle technique des véhicules de Catégorie L 2025

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 27 juin 2024.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point C.1.1 de l'annexe IV de l'Arrêté du 23 octobre 2023 version consolidée). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules motorisés de Catégorie L, à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

PREREQUIS :

Aucun

PUBLIC VISE :

Prioritairement Contrôleur technique de véhicules de catégorie L
Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 14 heures



FCA-25-CL-MQ CL-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 2 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 7 heures et 30 minutes
- Travaux pratiques d'une durée de 6 heures et 30 minutes.

CONDITIONS :

Conformément au point C.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 23 octobre 2023 consolidé, ce complément de formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 7 heures, dont le référentiel est défini au plus tard le 1er juillet de l'année précédente par le ministre chargé des transports.

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 28 juin 2024, impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 10 heures et 30 minutes.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 14 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 20 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).



FCA-25-CL-MQ CL-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MQCL 2025			Référentiel OBLIGATOIRE		Déposé		Total	
			Référentiel		Présentiel			
			SF	TP	SF	TP		
N° mod	Fonction	Descriptif						
Accueil					0,5		0,5	
Module 1	Retour d'expérience sur l'activité CL	Manipulation des véhicules, utilisation des matériels, difficultés rencontrées, relation clientèle, gestion de l'usager dans la zone de contrôle.	1	1		1	1	
Module 2	Fonction 0	Contrôle de conformité de la plaque d'immatriculation Contrôle de la frappe à froid, emplacements.	0,5		0,5	0,5	1	
Module 3	Fonctions 2 et 5	Rappel de la méthodologie de contrôle, Contrôles à réaliser roues levées et roues posées, Méthode de levage en fonction des véhicules et de l'équipement du centre, Contrôle des pneumatiques: dimensions, évaluation de l'usure.	2		2	1	3	
Module 4	Fonction 4	Prescriptions, exemples.	0,5	0,5		1	1	
Module 5	Fonction 6	Modifications, évaluation du risque associé pour déterminer les défaillances (exemples avec photos).	1	1		1	1	
Module 6	Fonction 7	Présentation du céléromètre	0,5	0,5		0,5	0,5	
Module 7	Fonction 8	Contrôle des émissions sonores, utilisation du sonomètre, Pollution: distinction 2 temps/ 4 temps, mode CL limites en fonction des cas.	1		1	1	0,5	1,5
Module 8	Evolution des IT		1	1		1	1	
Module 9	Pratique contrôle visuel	Contrôle par groupe d'un véhicule de plus de 4 ans et 6 mois.	2		2		2	
Module 10		Evaluation	1	1		1	1	
Synthèse					0,5		0,5	
Total			10,5	5	5,5	10	4	14



FCA-25-CL-MQ CL-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 14 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

Planning			
Jour 1		Jour 2	
8 heures		6 heures	
4 heures	Accueil 30 min	4 heures Pratique	TP Module 2 30 min
	Module 1 1h00		Module 3 1h00
	Module 8 1h00		TP Module 7 30 min
	Module 2 30 min		Module 9 2h00
	Module 4 1h00		
Pause déjeuner			
4 heures	Module 5 Fonction 6 1h00	2 heures	TP Module 6 30 min
	Module 7 1h00		Evaluation 1h00
	Module 3 2h00		Synthèse 30 min
			TP